



Evreux, le 1<sup>ER</sup> octobre 2015

Le directeur académique,  
des services de l'éducation nationale de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
préélémentaires et élémentaires  
publiques et privées

- POUR ATTRIBUTION -

S/C de Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

- POUR INFORMATION -

**Objet : prise de médicament en milieu scolaire dans les écoles élémentaires et  
préélémentaires**

**Références :** circulaire n°2003-135 du 08/09/2003  
circulaire n°92-194 du 29/06/1992

La prise médicamenteuse, sur le temps scolaire, peut être nécessaire pour faciliter la  
scolarisation d'enfants atteints de troubles de santé.

Différentes situations peuvent se présenter :

**1/** l'enfant est porteur d'une maladie chronique (ex : diabète, allergie  
alimentaire...) nécessitant un protocole d'urgence ou un traitement régulier ; il  
convient d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI).

La famille en fait la demande auprès du médecin de PMI (petite et moyenne  
sections) ou du médecin de l'éducation nationale à partir de la grande section  
(s'adresser au centre médico-scolaire) ;

**2/** l'état de santé de l'enfant requiert l'administration d'un traitement oral ou inhalé  
sur une longue durée (ex : ventoline pour asthme non compliqué).

La famille fournit l'ordonnance accompagnée d'une autorisation parentale  
(cf. autorisation jointe) ;

**3/** l'administration de médicaments à l'école ne peut concerner les prises de courte  
durée (ex : affections hivernales) ;

**4/** pour toute situation particulière ou question, vous pouvez vous adresser à la  
PMI ou au centre médico-scolaire de votre secteur.

**Les médicaments doivent être déposés dans un lieu hors de portée des enfants.**

Signé : Philippe FATRAS

DSDEN de l'Eure

Secrétariat général

Service de promotion  
de la santé  
en faveur des élèves

N° NS - 2015 - 058

Dossier suivi par

Raphaëlle PASQUIER

Faisant fonction de médecin  
Conseillère technique départemental

Isabelle BETTON

Infirmière

conseillère technique départementale

Téléphone - secrétariat

Delphine MELSE-HEBOYAN

02 32 29 64 66

Fax

02 32 29 64 92

Mél.

sante-scolaire27@ac-rouen.fr

24 Bld G. Chauvin

CS 22203

27022 Evreux CEDEX



<http://www.ia27.ac-rouen.fr/>



<http://portail-metier.ac-rouen.fr>

**ADMINISTRATION D'UN TRAITEMENT MÉDICAL EN MILIEU SCOLAIRE**

NOM et prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : .....

Classe : .....

Directeur (rice) : .....

Enseignant(e) : .....

Je soussigné(e) Mme, M. (NOM, prénom d'un représentant de l'autorité parentale)

.....  
.....

responsable légal de l'enfant ci-dessus désigné, autorise les enseignants à administrer à mon enfant le traitement médical décrit précisément sur l'ordonnance ci-jointe), selon les termes de la prescription (par voie orale ou inhalée).

Fait à .....le .....

Signature du responsable légal